



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUXONNE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10 et 2121-11 du Code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal se réunira
en salle événementielle l'Empire
SAMEDI 21 MARS 2026
à 10 H 00

Fait à Auxonne le 18 mars 2026

Le Maire
Jacques- François COIQUIL

Affiché le 18 mars 2026



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

À 10H00

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil municipal ;
2. Présidence de l'assemblée ;
3. Désignation d'un secrétaire de séance ;
4. Election du Maire ;
5. Détermination du nombre des adjoints au Maire ;
6. Election des adjoints au Maire au scrutin de liste ;
7. Proclamation du tableau officiel du Conseil municipal ;
8. Lecture de la Charte de l'Elu Local ;
9. Détermination des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.